

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Stationnement - Compte-rendu financier 2005.

Monsieur Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Comme les années précédentes, il vous est présenté un bilan global de la gestion du stationnement à Bayonne. Ce compte-rendu est établi à titre d'information ; il a pour objectif de donner une vision synthétique de cette activité, qui est comptablement ventilée entre le Budget principal et un budget annexe, en raison de l'assujettissement à la T.V.A. d'une partie des places (situées dans les parcs de stationnement en surface et en ouvrage).

Fin 2005, la ville gère directement en régie 4 811 places de stationnement, réparties de la manière suivante :

- 1 541 places sur voirie,
- 1 327 places dans les parcs de stationnement de surface,
- 1 943 places dans les parkings en ouvrage (dont 161 emplacements deux-roues)

Après neutralisation des mouvements entre les deux budgets, le compte d'exploitation du stationnement se présente de la manière suivante :

STATIONNEMENT	BUDGET GENERAL TTC / 2005	BUDGET PARKING HT / 2005	TOTAL 2005
RECETTES D'EXPLOITATION	821 493	1 363 670	2 185 163
Droits de stationnement	821 493	1 363 454	2 184 947
Autres recettes		216	216
DEPENSES D'EXPLOITATION	690 843	1 561 391	2 252 234
Frais de Personnel	420 917	708 708	1 129 625
Location Vauban et Gare		152 270	152 270
Fluides (eau, énergie)		77 077	77 077
Charges courantes (fournitures, réparation, maintenance)	25 306	135 610	160 916
Taxes foncières et TVA		61 109	61 109
Frais financiers		132 081	132 081
Amortissements	92 261	294 536	386 797
Charges étalées	152 359		152 359
RESULTAT D'EXPLOITATION	130 650	-197 721	-67 071

Le chiffre d'affaires consolidé représente près de 2,2 M€ (2 M€ en 2004), en augmentation de 11 % par rapport à l'an passé, ce qui s'explique par l'impact en année pleine de la revalorisation de tarif intervenue au 1^{er} juillet 2004.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2,25 M€ et diminuent de 1 % par rapport à 2004 ; les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- charges de personnel : elles représentent 1,13 M€, soit 50 % du total ; elles baissent de 2 % ;
- charges d'exploitation proprement dites (achats, locations, fluides, maintenance, impôts) : 0,45 M€, en diminution de 3 % ;
- charges financières et amortissements : 0,67 M€, identiques à 2004.

La forte progression des recettes combinée à la diminution des charges permet une nouvelle fois d'améliorer le résultat d'exploitation consolidé, qui demeure négatif mais d'un niveau sans commune mesure avec les années précédentes, puisqu'il ne représente plus que - 0,067 M€ contre - 0,64 M€ en 2001.

Les investissements réalisés en 2005 s'élèvent à 0,5 M€ et concernent pour l'essentiel la création du nouveau parc Tour de Sault (maîtrise d'œuvre et premier acompte travaux).. Ces dépenses ont été financées par le produit des amendes de police (0,6 M€) et par les dotations aux amortissements (0,39 M€), sans recours à l'emprunt.

Le présent rapport n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.

Ont signé au registre les membres présents.